



SYNDICAT MIXTE A VOCATION UNIQUE « MARNE VIVE »

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU JEUDI 21 FEVRIER 2019

OBJET MIS EN DELIBERATION :

N°2019-02-1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DES DECISIONS PRISES PAR LE COMITE SYNDICAL LORS DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2018

Membres composant le Comité Syndical	12	totalisant	100	voix
Délégués composants le Comité Syndical	14	totalisant	100	voix
Membres présents	9			
Délégués présents	9	totalisant	92	voix
Membres/Délégués excusés et représentés	2	totalisant	3	voix
Membres/Délégués absents	3	totalisant	5	voix

Pour	95 voix
Contre	0
Absentions	0
Ne prennent pas part au vote	0

L'an deux mil dix-neuf, le-vingt-un février les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président. Ils avaient été convoqués le 11 février 2019.

DELEGUES PRESENTS

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de la ville de Saint-Maur-des-Fossés (15 voix)
Mme MARGUERITE-EVRARD, représentante de la ville de Bonneuil sur Marne (3 voix)
Mme ADOMO, vice-présidente, représentante de la ville de Champigny-sur-Marne (15 voix)
M. MARCHADIER, représentant de la ville de Joinville-le-Pont (4 voix)
M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (7 voix)
M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (6 voix)
M. GUETROT, vice-président, représentant de l'Établissement Public Territorial « Paris Est-Marne et Bois » (11 voix)
M.PASTERNAK, représentant de l'Établissement Public Territorial « Paris Est Marne et Bois » (11 voix)
M.HELIN, vice-président, représentant de l'Établissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir » (20 voix)

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. FLESSELLES, représentant de la ville de Gournay-sur-Marne qui a donné pouvoir à M. HELIN (1 voix)
Mme MANCA, représentante de Ports de Paris, agence Seine Amont, qui a donné pouvoir à M. BERRIOS (2 voix)

MEMBRES ABSENTS

Bry-sur-Marne (3 voix)
Villiers-sur-Marne (1 voix)
Chambre de métiers 94 (1 voix)

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président
M. DEBARRE, ingénieur et animateur SAGE Marne Confluence
Mme HALBOUT, responsable des affaires générales

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme ADOMO, vice-présidente, représentante de la ville de Champigny-sur-Marne, est désignée pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BEYELER, est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

N°2019-02-1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DES DECISIONS PRISES PAR LE COMITE SYNDICAL LORS DE LA SEANCE DU 8 OCTOBRE 2018

M. le Président du Syndicat serait obligé envers M. le Préfet de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente

Le Comité Syndical ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Marne Vive approuvés par arrêté préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 ;

Vu le compte-rendu analytique de la réunion du Comité Syndical du 8 octobre 2018 ;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Après examen et délibéré :

- **Approuve** le compte-rendu analytique de la réunion du Comité Syndical du 8 octobre 2018.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

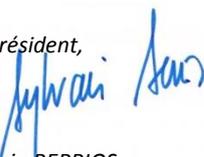
Fait et délibéré en séance le 21 février 2019 les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Le Président,


Sylvain BERRIOS

Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu de l'envoi en Préfecture le 26 mars 2019 et de la publication le 2 avril 2019

Le Président,


Sylvain BERRIOS



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 21 FEVRIER 2019

OBJET MIS EN DELIBERATION :

N°2019-02-2 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Membres composant le Comité Syndical	12	totalisant	100	voix
Délégués composants le Comité Syndical	14	totalisant	100	voix
Membres présents	9			
Délégués présents	9	totalisant	92	voix
Membres/Délégués excusés et représentés	2	totalisant	3	voix
Membres/Délégués absents	3	totalisant	5	voix

Pour	95 voix
Contre	0
Absentions	0
Ne prennent pas part au vote	0

L'an deux mil dix-neuf, le-vingt-un février les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président. Ils avaient été convoqués le 11 février 2019.

DELEGUES PRESENTS

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de la ville de Saint-Maur-des-Fossés (15 voix)
Mme MARGUERITE-EVRARD, représentante de la ville de Bonneuil sur Marne (3 voix)
Mme ADOMO, vice-présidente, représentante de la ville de Champigny-sur-Marne (15 voix)
M. MARCHADIER, représentant de la ville de Joinville-le-Pont (4 voix)
M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (7 voix)
M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (6 voix)
M. GUETROT, vice-président, représentant de l'Établissement Public Territorial « Paris Est-Marne et Bois » (11 voix)
M. PASTERNAK, représentant de l'Établissement Public Territorial « Paris Est Marne et Bois » (11 voix)
M. HELIN, vice-président, représentant de l'Établissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir » (20 voix)

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. FLESSELLES, représentant de la ville de Gournay-sur-Marne qui a donné pouvoir à M. HELIN (1 voix)
Mme MANCA, représentante de Ports de Paris, agence Seine Amont, qui a donné pouvoir à M. BERRIOS (2 voix)

MEMBRES ABSENTS

Bry-sur-Marne (3 voix)
Villiers-sur-Marne (1 voix)
Chambre de métiers 94 (1 voix)

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président
M. DEBARRE, ingénieur et animateur SAGE Marne Confluence
Mme HALBOUT, responsable des affaires générales

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme ADOMO, vice-présidente, représentante de la ville de Champigny-sur-Marne, est désignée pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BEYELER, est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

M. le Président du Syndicat serait obligé envers M. le Préfet de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente

Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu
de l'envoi en Préfecture le 26 mars 2019
et de la publication le 2 avril 2019
Le Président,

Sylvain BERRIOS

N°2019-02-2 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**Le Comité Syndical,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Marne Vive approuvés par l'arrêté préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 ;

Vu la loi n°83-634 du 23 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

Vu les précédentes délibérations approuvant le tableau des effectifs ;

Vu la délibération n°2018-02-11 du 11 avril 2018 approuvant la création d'un poste d'ingénieur ;

Considérant la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre Interdépartemental de gestion de la Petite Couronne publiée le 5 juillet 2018 sous le n°CIGPC-2018-07-3749 ;

Considérant que cet agent aura pour principales missions l'animation, le suivi et la mise en œuvre du SAGE et du Contrat Marne Confluence ;

Vu la candidature de Madame Méлина AINAOUI ;

Considérant que les besoins des services le justifient ;

Considérant que faute de candidature, aucun fonctionnaire n'a pu être recruté dans les conditions prévues par la loi ;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

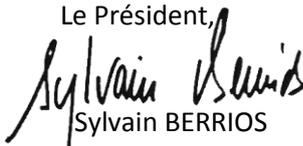
Après examen et délibéré :

- **Décide** la création d'un poste d'emploi permanent à temps complet d'ingénieur territorial – Filière technique.
- **Décide** que cet emploi sera occupé par un agent contractuel, compte tenu de l'absence de candidatures de fonctionnaires susceptibles de remplir les fonctions, conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.
- **Décide** que la rémunération sera fixée en fonction des diplômes et de l'expérience ainsi que de la grille indiciaire et du régime indemnitaire applicables au grade correspondant aux missions proposées.
- **Dit** que les crédits correspondants à cette décision seront ouverts au budget de l'exercice en cours.
- **Approuve** l'ensemble des modifications apportées au tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emploi	Grade	Effectif
Ingénieur Principal	A	2
Ingénieur Territorial	A	1

Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 21 février 2019, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Le Président,

 Sylvain BERRIOS



SYNDICAT MIXTE A VOCATION UNIQUE « MARNE VIVE »

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU JEUDI 21 FEVRIER 2019

OBJET MIS EN DELIBERATION :

N°2019-02-3 : APPROBATION DE L'ADHESION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Membres composant le Comité Syndical	12	totalisant	100	voix
Délégués composants le Comité Syndical	14	totalisant	100	voix
Membres présents	9			
Délégués présents	9	totalisant	92	voix
Membres/Délégués excusés et représentés	2	totalisant	3	voix
Membres/Délégués absents	3	totalisant	5	voix

Pour	95 voix
Contre	0
Absentions	0
Ne prennent pas part au vote	0

L'an deux mil dix-neuf, le-vingt-un février les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président. Ils avaient été convoqués le 11 février 2019.

DELEGUES PRESENTS

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de la ville de Saint-Maur-des-Fossés (15 voix)

Mme MARGUERITE-EVRARD, représentante de la ville de Bonneuil sur Marne (3 voix)

Mme ADOMO, vice-présidente, représentante de la ville de Champigny-sur-Marne (15 voix)

M. MARCHADIER, représentant de la ville de Joinville-le-Pont (4 voix)

M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (7 voix)

M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (6 voix)

M. GUETROT, vice-président, représentant de l'Établissement Public Territorial « Paris Est-Marne et Bois » (11 voix)

M. PASTERNAK, représentant de l'Établissement Public Territorial « Paris Est Marne et Bois » (11 voix)

M. HELIN, vice-président, représentant de l'Établissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir » (20 voix)

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. FLESSELLES, représentant de la ville de Gournay-sur-Marne qui a donné pouvoir à M. HELIN (1 voix)

Mme MANCA, représentante de Ports de Paris, agence Seine Amont, qui a donné pouvoir à M. BERRIOS (2 voix)

MEMBRES ABSENTS

Bry-sur-Marne (3 voix)

Villiers-sur-Marne (1 voix)

Chambre de métiers 94 (1 voix)

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président

M. DEBARRE, ingénieur et animateur SAGE Marne Confluence

Mme HALBOUT, responsable des affaires générales

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme ADOMO, vice-présidente, représentante de la ville de Champigny-sur-Marne, est désignée pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BEYELER, est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

N°2019-02-3 : APPROBATION DE L'ADHESION DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS**EXPOSE DES MOTIFS**

Par délibération en date du 28 septembre 2018, la Métropole du Grand Paris a sollicité son adhésion au Syndicat Marne Vive et approuver les statuts du Syndicat.

Cette adhésion est subordonnée aux délibérations concordantes du Syndicat Marne Vive et de ses membres. Un courrier sera adressé dans ce sens aux Maires, Présidents et Directeurs des entités membres.

Conformément aux statuts en vigueur, votés le 10 octobre 2017, et approuvés par arrêté préfectoral le 2 juillet 2018, les modalités suivantes sont proposées :

1 – COTISATION

La cotisation est fixée forfaitairement à 35 000€ par an.

2 - REPRESENTATIVITE

Le calcul du nombre de voix est fonction du montant de la cotisation dans le budget de fonctionnement du Syndicat Marne Vive. La Métropole du Grand Paris devra désigner ses membres représentant au sein du Syndicat Marne Vive.

M. le Président du Syndicat serait obligé envers M. le Préfet de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente

Le Comité Syndical ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la délibération n°2018-09/28/09 de la Métropole du Grand Paris en date du 28 septembre 2018 approuvant l'adhésion au Syndicat Marne Vive ;

Vu la délibération n°2018-03-9 du Syndicat Marne Vive en date du 8 octobre 2018 approuvant le taux et le montant de la contribution de la Métropole du Grand Paris pour l'année 2019 ;

Considérant la compétence de la Métropole en matière de GEMAPI ;

Considérant que l'adhésion de la Métropole du Grand Paris permet de renforcer l'action et la cohérence du territoire du Syndicat Marne Vive ;

Considérant que cette démarche s'inscrit dans une dynamique locale de mutualisation des moyens en faveur de la Marne et de ses affluents, via notamment le contrat « Trames Vertes et Bleues » et le SAGE Marne Confluence, outils animés par le Syndicat Marne Vive ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après examen et délibéré :

- **Approuve** l'adhésion de la Métropole du Grand Paris au Syndicat Marne Vive
- **Sollicite** l'avis de l'ensemble des membres du Syndicat Marne Vive sur l'adhésion de la Métropole du Grand Paris, conformément à l'article L.5214-27 du C.G.C.T,
- **Dit** que la recette correspondante à l'adhésion de la Métropole du Grand Paris sera inscrite au budget 2019.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

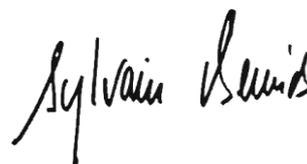
Fait et délibéré en séance le 21 février 2019 les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu
de l'envoi en Préfecture le 26 mars 2019
et de la publication le 2 avril 2019

Le Président,

Sylvain BERRIOS

Le Président,



Sylvain BERRIOS



SYNDICAT MIXTE A VOCATION UNIQUE « MARNE VIVE »

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 21 FEVRIER 2019

OBJET MIS EN DELIBERATION :

N°2019-02-9 : APPROBATION DE LA RECONDUCTION DU MARCHE MAPA N°2017-SMV02 ET D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A UNE CAMPAGNE DE MESURES BACTERIOLOGIQUES POUR L'ETE 2019

Membres composant le Comité Syndical	12	totalisant	100	voix
Délégués composants le Comité Syndical	14	totalisant	100	voix
Membres présents	9			
Délégués présents	9	totalisant	92	voix
Membres/Délégués excusés et représentés	2	totalisant	3	voix
Membres/Délégués absents	3	totalisant	5	voix

Pour	95 voix
Contre	0
Absentions	0
Ne prennent pas part au vote	0

L'an deux mil dix-neuf, le-vingt-un février les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président. Ils avaient été convoqués le 11 février 2019.

DELEGUES PRESENTS

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de la ville de Saint-Maur-des-Fossés (15 voix)
Mme MARGUERITE-EVRARD, représentante de la ville de Bonneuil sur Marne (3 voix)
Mme ADOMO, vice-présidente, représentante de la ville de Champigny-sur-Marne (15 voix)
M. MARCHADIER, représentant de la ville de Joinville-le-Pont (4 voix)
M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (7 voix)
M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (6 voix)
M. GUETROT, vice-président, représentant de l'Établissement Public Territorial « Paris Est-Marne et Bois » (11 voix)
M. PASTERNAK, représentant de l'Établissement Public Territorial « Paris Est Marne et Bois » (11 voix)
M. HELIN, vice-président, représentant de l'Établissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir » (20 voix)

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. FLESSELLES, représentant de la ville de Gournay-sur-Marne qui a donné pouvoir à M. HELIN (1 voix)
Mme MANCA, représentante de Ports de Paris, agence Seine Amont, qui a donné pouvoir à M. BERRIOS (2 voix)

MEMBRES ABSENTS

Bry-sur-Marne (3 voix)
Villiers-sur-Marne (1 voix)
Chambre de métiers 94 (1 voix)

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président
M. DEBARRE, ingénieur et animateur SAGE Marne Confluence
Mme HALBOUT, responsable des affaires générales

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme ADOMO, vice-présidente, représentante de la ville de Champigny-sur-Marne, est désignée pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BEYELER, est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

N°2019-02-9 : APPROBATION DE LA RECONDUCTION DU MARCHÉ MAPA N°2017-SMV02 ET D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A UNE CAMPAGNE DE MESURES BACTERIOLOGIQUES POUR L'ETE 2019.**EXPOSE DES MOTIFS**

Le Syndicat propose de reconduire des campagnes de prélèvements de la qualité d'eau de baignade en Marne au cours de l'été 2019.

Ces analyses permettront :

- De compléter les jeux de données obtenus depuis 2015 et d'observer l'évolution de la qualité de la Marne ;*
- De poursuivre l'analyse de l'impact du territoire sur la qualité de la Marne et de mobiliser et d'accompagner les services concernés, à partir de données récentes ;*
- De fournir des données nécessaires aux futurs gestionnaires de sites de baignade, informations notamment utiles pour l'établissement des diagnostics obligatoires à l'ouverture des baignades (les « profils de baignade ») et pour les classements réglementaires de qualité qui seront établis par l'Agence Régionale de Santé.*

En 2017, le Syndicat avait passé un marché public d'un an (MAPA n°2017-SMV02) avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne (Laboratoire Départemental de Santé Environnement), reconductible 2 fois sur décision expresse du Syndicat.

En 2019, il est proposé de reconduire le marché, pour un montant minimum/maximum de 0 à 69 666 € H.T.

Cette opération pourrait prétendre à une aide financière de l'Agence de l'eau Seine Normandie (dossier de demande à constituer).

M. le Président du Syndicat serait obligé envers M. le Préfet de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente

Le Comité Syndical ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Marne Vive approuvés par arrêté préfectoral le 2 juillet 2018 ;

Vu la délibération n° 2017-01-7 du 27 janvier 2017 approuvant le lancement d'un marché relatif à la réalisation de campagnes de mesures bactériologiques en Marne ;

Considérant l'importance de compléter chaque année les données en matière de bactériologie sur les sites potentiels de baignade afin d'atteindre l'objectif baignade du SAGE ;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Après examen et délibéré :

- Approuve** la reconduction du marché MAPA n°2017-SMV02 avec le Conseil Départemental du Val-de-Marne pour l'année 2019, pour un montant minimum/maximum de 0 à 69 666 € H.T. conformément à la réglementation.
- Autorise** le Président à solliciter les aides financières auprès des partenaires et à signer les documents s'y rapportant.
- Dit** que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice 2019
- Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 21 février 2019, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu

de l'envoi en Préfecture le 26 mars 2019

et de la publication le 2 avril 2019

Le Président,



Sylvain BERRIOS

Le Président,



Sylvain BERRIOS



SYNDICAT MIXTE A VOCATION UNIQUE « MARNE VIVE »

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU JEUDI 21 FEVRIER 2019

OBJET MIS EN DELIBERATION :

N°2019-02-4 : APPROBATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL D' ACTIONS 2019

Membres composant le Comité Syndical	12	totalisant	100	voix
Délégués composants le Comité Syndical	14	totalisant	100	voix
Membres présents	9			
Délégués présents	9	totalisant	92	voix
Membres/Délégués excusés et représentés	2	totalisant	3	voix
Membres/Délégués absents	3	totalisant	5	voix

Pour	95 voix
Contre	0
Absentions	0
Ne prennent pas part au vote	0

L'an deux mil dix-neuf, le-vingt-un février les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président. Ils avaient été convoqués le 11 février 2019.

DELEGUES PRESENTS

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de la ville de Saint-Maur-des-Fossés (15 voix)
Mme MARGUERITE-EVRARD, représentante de la ville de Bonneuil sur Marne (3 voix)
Mme ADOMO, vice-présidente, représentante de la ville de Champigny-sur-Marne (15 voix)
M. MARCHADIER, représentant de la ville de Joinville-le-Pont (4 voix)
M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (7 voix)
M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (6 voix)
M. GUETROT, vice-président, représentant de l'Établissement Public Territorial « Paris Est-Marne et Bois » (11 voix)
M.PASTERNAK, représentant de l'Établissement Public Territorial « Paris Est Marne et Bois » (11 voix)
M.HELIN, vice-président, représentant de l'Établissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir » (20 voix)

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. FLESSELLES, représentant de la ville de Gournay-sur-Marne qui a donné pouvoir à M. HELIN (1 voix)
Mme MANCA, représentante de Ports de Paris, agence Seine Amont, qui a donné pouvoir à M. BERRIOS (2 voix)

MEMBRES ABSENTS

Bry-sur-Marne (3 voix)
Villiers-sur-Marne (1 voix)
Chambre de métiers 94 (1 voix)

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président
M. DEBARRE, ingénieur et animateur SAGE Marne Confluence
Mme HALBOUT, responsable des affaires générales

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme ADOMO, vice-présidente, représentante de la ville de Champigny-sur-Marne, est désignée pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BEYELER, est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

N°2019-02-4 : APPROBATION DU PROGRAMME PREVISIONNEL D' ACTIONS 2019**Le Comité Syndical,****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** l'arrêté préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;**Vu** la délibération n°2019-02-8 en date du 21 février 2019 relatif au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2019 ;**Vu** le projet du programme prévisionnel d'actions de l'exercice 2019 présenté en séance, ci-annexé ;**Considérant** que le Syndicat Marne Vive, pour l'année 2019, se concentrera, d'une part, à l'animation et la mise en œuvre du SAGE conformément aux orientations données lors de la séance de la Commission Locale de l'Eau du 10 janvier 2019 et d'autre part, à l'animation du contrat d'actions trames vertes et bleues signé le 3 octobre 2018 ;**Considérant** qu'en parallèle, la cellule d'animation du SAGE pilote des actions qui compléteront utilement les actions du Syndicat Marne Vive, à savoir notamment l'analyse des documents d'urbanisme et/ou des projets d'aménagement du territoire ainsi que le déploiement d'actions découlant du Plan de Paysage Marne Confluence ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après examen et délibéré :

- **Approuve** le programme prévisionnel d'actions 2019 du Syndicat Marne Vive ci-annexé ;
- **Autorise** le Président à mettre en œuvre le programme prévisionnel d'action 2019 ;
- **Autorise** le Président à solliciter les aides financières auprès des partenaires et à signer les documents s'y rapportant ;
- **Dit** que les recettes et les dépenses seront inscrites au budget de l'exercice 2019.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 21 février 2019, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

*Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu
de l'envoi en Préfecture le 26 mars 2019
et de la publication le 2 avril 2019*

Le Président,



Sylvain BERRIOS

Le Président,



Sylvain BERRIOS

de Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu

-
-
-
-
-

de l'envoi en de la publication le



SYNDICAT MIXTE A VOCATION UNIQUE « MARNE VIVE »

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 21 FEVRIER 2019

OBJET MIS EN DELIBERATION :

N°2019-02-6 : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA PETITE COURONNE POUR L'ADHESION AVEC LE PRESTATAIRE PLURELYA POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES AGENTS

Membres composant le Comité Syndical	12	totalisant	100	voix
Délégués composants le Comité Syndical	14	totalisant	100	voix
Membres présents	9			
Délégués présents	9	totalisant	92	voix
Membres/Délégués excusés et représentés	2	totalisant	3	voix
Membres/Délégués absents	3	totalisant	5	voix

Pour	95 voix
Contre	0
Absentions	0
Ne prennent pas part au vote	0

L'an deux mil dix-neuf, le-vingt-un février les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président. Ils avaient été convoqués le 11 février 2019.

DELEGUES PRESENTS

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de la ville de Saint-Maur-des-Fossés (15 voix)

Mme MARGUERITE-EVRARD, représentante de la ville de Bonneuil sur Marne (3 voix)

Mme ADOMO, vice-présidente, représentante de la ville de Champigny-sur-Marne (15 voix)

M. MARCHADIER, représentant de la ville de Joinville-le-Pont (4 voix)

M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (7 voix)

M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (6 voix)

M. GUETROT, vice-président, représentant de l'Établissement Public Territorial « Paris Est-Marne et Bois » (11 voix)

M.PASTERNAK, représentant de l'Établissement Public Territorial « Paris Est Marne et Bois » (11 voix)

M.HELIN, vice-président, représentant de l'Établissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir » (20 voix)

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. FLESSELLES, représentant de la ville de Gournay-sur-Marne qui a donné pouvoir à M. HELIN (1 voix)

Mme MANCA, représentante de Ports de Paris, agence Seine Amont, qui a donné pouvoir à M. BERRIOS (2 voix)

MEMBRES ABSENTS

Bry-sur-Marne (3 voix)

Villiers-sur-Marne (1 voix)

Chambre de métiers 94 (1 voix)

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président

M. DEBARRE, ingénieur et animateur SAGE Marne Confluence

Mme HALBOUT, responsable des affaires générales

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme ADOMO, vice-présidente, représentante de la ville de Champigny-sur-Marne, est désignée pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BEYELER, est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

N°2019-02-6 : APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA PETITE COURONNE POUR L'ADHESION AVEC LE PRESTATAIRE PLURELYA POUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES AGENTS**Le Comité Syndical,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Marne Vive ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;

Vu l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 modifiée ;

Vu la convention d'adhésion au contrat cadre d'accompagnement social souscrit par le Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne d'Ile-de-France au profit des agents des collectivités et des établissements affiliés ;

Considérant que l'action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi que les aides à faire face à des situations difficiles ;

Considérant que l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale détermine le type d'actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations, ainsi que les modalités de leur mises en œuvre ;

Considérant que les centres de gestion peuvent souscrire des contrats cadres pour les agents des collectivités qui le souhaiteraient et que, suite à une mise en concurrence, le Centre de Gestion de la Petite Couronne a souscrit un contrat cadre d'accompagnement auprès de Plurélya jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Considérant que la convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait à l'issue d'une période d'une année ;

Considérant que les collectivités et établissements publics peuvent adhérer à ce contrat par délibération, après la signature de la convention avec le Centre de Gestion ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après examen et délibéré :

- **Adhère** au contrat cadre du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne jusqu'au 31 décembre 2022.
- **Autorise** le Président à signer la convention d'adhésion au contrat cadre d'accompagnement social et tous les documents s'y rapportant ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que les dépenses liées à l'exécution de cette convention seront inscrites aux budgets des exercices 2019 et suivants.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 21 février 2019, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu

de l'envoi en Préfecture le 26 mars 2019

et de la publication le 2 avril 2019

Le Président,



Sylvain BERRIOS

Le Président,



Sylvain BERRIOS

M. le Président du Syndicat serait obligé envers M. le Préfet de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente



DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 21 FEVRIER 2019

OBJET MIS EN DELIBERATION :

N°2019-02-8 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

Membres composant le Comité Syndical	12	totalisant	100	voix
Délégués composants le Comité Syndical	14	totalisant	100	voix
Membres présents	9			
Délégués présents	9	totalisant	92	voix
Membres/Délégués excusés et représentés	2	totalisant	3	voix
Membres/Délégués absents	3	totalisant	5	voix

Pour	95 voix
Contre	0
Absentions	0
Ne prennent pas part au vote	0

L'an deux mil dix-neuf, le-vingt-un février les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président. Ils avaient été convoqués le 11 février 2019.

DELEGUES PRESENTS

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de la ville de Saint-Maur-des-Fossés (15 voix)
Mme MARGUERITE-EVRARD, représentante de la ville de Bonneuil sur Marne (3 voix)
Mme ADOMO, vice-présidente, représentante de la ville de Champigny-sur-Marne (15 voix)
M. MARCHADIER, représentant de la ville de Joinville-le-Pont (4 voix)
M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (7 voix)
M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (6 voix)
M. GUETROT, vice-président, représentant de l'Établissement Public Territorial « Paris Est-Marne et Bois » (11 voix)
M. PASTERNAK, représentant de l'Établissement Public Territorial « Paris Est Marne et Bois » (11 voix)
M. HELIN, vice-président, représentant de l'Établissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir » (20 voix)

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. FLESSELLES, représentant de la ville de Gournay-sur-Marne qui a donné pouvoir à M. HELIN (1 voix)
Mme MANCA, représentante de Ports de Paris, agence Seine Amont, qui a donné pouvoir à M. BERRIOS (2 voix)

MEMBRES ABSENTS

Bry-sur-Marne (3 voix)
Villiers-sur-Marne (1 voix)
Chambre de métiers 94 (1 voix)

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président
M. DEBARRE, ingénieur et animateur SAGE Marne Confluence
Mme HALBOUT, responsable des affaires générales

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme ADOMO, vice-présidente, représentante de la ville de Champigny-sur-Marne, est désignée pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BEYELER, est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

N°2019-02-8 : RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019**EXPOSE DES MOTIFS**

Conformément à la réglementation en vigueur, un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif et faire l'objet d'un rapport (ROB).

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des :

- orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement qui préfigurent des priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif (BP) et de connaître l'évolution de la situation financière du Syndicat (subventions, cotisations),
- présentations et programmations des études et actions envisagées,
- effectifs et charges de personnel.

Le DOB, dont le contenu a été précisé par la loi NOTRe en 2015 via l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, n'a aucun caractère décisionnel, mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État, le Préfet, puisse s'assurer du respect de la loi.

Le Comité Syndical ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu le Rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2019 ci-annexé ;

Considérant l'obligation de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif 2019 ;

Considérant que l'examen du budget primitif 2019 interviendra lors de la tenue du prochain Comité Syndical ;

Considérant que les orientations budgétaires pour l'exercice 2019 du SAGE Marne Confluence ont été approuvées par la Commission Locale de l'Eau du 10 janvier 2019 ;

Considérant que le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 permet d'assurer les missions statutaires du Syndicat Marne Vive ;

LE COMITE SYNDICAL, après en avoir débattu et s'être prononcé à l'unanimité :

- **Acte** de l'existence du Rapport sur la base duquel se tient le Débat d'orientation budgétaire (ci annexé) ;
- **Prend acte** de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2019 du budget primitif du Syndicat Marne Vive.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 22 février 2018 les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Le Président,



Sylvain BERRIOS

Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu
de l'envoi en Préfecture le 26 mars 2019
et de la publication le 2 avril 2019

Le Président,

Sylvain BERRIOS



SYNDICAT MIXTE A VOCATION UNIQUE « MARNE VIVE »

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU JEUDI 21 FEVRIER 2019

OBJET MIS EN DELIBERATION :

N°2019-02-7 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCES AUX SERVICES INFORMATIQUES MUTUALISES DU SYNDICAT MIXTE INFOCOM 94

Membres composant le Comité Syndical	12	totalisant	100	voix
Délégués composants le Comité Syndical	14	totalisant	100	voix
Membres présents	9			
Délégués présents	9	totalisant	92	voix
Membres/Délégués excusés et représentés	2	totalisant	3	voix
Membres/Délégués absents	3	totalisant	5	voix

Pour	95 voix
Contre	0
Absentions	0
Ne prennent pas part au vote	0

L'an deux mil dix-neuf, le-vingt-un février les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président. Ils avaient été convoqués le 11 février 2019.

DELEGUES PRESENTS

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de la ville de Saint-Maur-des-Fossés (15 voix)
Mme MARGUERITE-EVRARD, représentante de la ville de Bonneuil sur Marne (3 voix)
Mme ADOMO, vice-présidente, représentante de la ville de Champigny-sur-Marne (15 voix)
M. MARCHADIER, représentant de la ville de Joinville-le-Pont (4 voix)
M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (7 voix)
M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (6 voix)
M. GUETROT, vice-président, représentant de l'Établissement Public Territorial « Paris Est-Marne et Bois » (11 voix)
M. PASTERNAK, représentant de l'Établissement Public Territorial « Paris Est Marne et Bois » (11 voix)
M. HELIN, vice-président, représentant de l'Établissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir » (20 voix)

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. FLESSELLES, représentant de la ville de Gournay-sur-Marne qui a donné pouvoir à M. HELIN (1 voix)
Mme MANCA, représentante de Ports de Paris, agence Seine Amont, qui a donné pouvoir à M. BERRIOS (2 voix)

MEMBRES ABSENTS

Bry-sur-Marne (3 voix)
Villiers-sur-Marne (1 voix)
Chambre de métiers 94 (1 voix)

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président
M. DEBARRE, ingénieur et animateur SAGE Marne Confluence
Mme HALBOUT, responsable des affaires générales

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme ADOMO, vice-présidente, représentante de la ville de Champigny-sur-Marne, est désignée pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BEYELER, est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

N° N°2019-02-7 : APPROBATION DE LA CONVENTION D'ACCES AUX SERVICES INFORMATIQUES MUTUALISES DU SYNDICAT MIXTE INFOCOM 94**EXPOSE DES MOTIFS**

Lors de la séance du 8 octobre dernier, il avait été proposé de lancer un projet de dématérialisation des actes budgétaires et comptables. Pour ce faire et afin d'être autonome dans la chaîne des opérations comptables, il est proposé de conclure avec le syndicat mixte Infocom 94 une convention permettant d'une part l'accès au logiciel comptable CIVIL FINANCES et d'autre part la mise en place des procédures de dématérialisation des documents budgétaires et comptables en partenariat avec la Trésorerie Municipale de Saint Maur. Ce projet s'accompagnera de formations au sein du Syndicat mixte Infocom 94 à la charge du Syndicat Marne Vive.

La convention comprend :

- L'utilisation du logiciel de la comptabilité (Civil Net Finances),
- La maintenance de ce logiciel,
- L'accès à la hotline,
- L'édition et la mise sous plis des documents concernés (états, budget...) à charge pour le SMV de fournir les enveloppes,
- La livraison sur site desdits documents.

Cette convention est conclue à compter à compter de sa signature jusqu'au 31 décembre de l'année N+1. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

La facturation des prestations sera annuelle et s'effectuera selon le tableau des tarifs établi par le Comité Syndical d'INFOCOM 94 chaque année. Pour 2019, le montant est de : 150€

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 approuvant les statuts du Syndicat Marne Vive ;

Vu la délibération 2018/28 du 26 juin 2018 du Syndicat Infocom 94 fixant les tarifs de prestations du Syndicat ;

Vu la délibération n°2018/39 du 25 septembre 2018 du Syndicat Infocom 94 approuvant la convention d'accès aux services informatiques mutualisés pour le Syndicat Marne Vive ;

Vu le projet de convention entre le Syndicat Infocom 94 et le Syndicat Marne Vive ;

Vu la délibération n°2018-03-3 du 8 octobre 2018 du Syndicat Marne Vive approuvant le projet de dématérialisation des actes budgétaires et comptables ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après examen et délibéré :

M. le Président du Syndicat serait obligé envers M. le Préfet de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente

- **Autorise** le Président à signer la convention d'accès aux services informatiques du Syndicat Infocom 94 et tous les documents s'y rapportant ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que les dépenses liées à l'exécution de cette convention seront inscrites aux budgets des exercices 2019 et suivants.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 21 février 2019, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu de l'envoi en Préfecture le 26 mars 2019 et de la publication le 2 avril 2019

Le Président,


Sylvain BERRIOS

Le Président,


Sylvain BERRIOS



SYNDICAT MIXTE A VOCATION UNIQUE « MARNE VIVE »

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU JEUDI 21 FEVRIER 2019

OBJET MIS EN DELIBERATION :

N°2019-02-5 : APPROBATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU SYNDICAT MARNE VIVE AUX FRAIS DE PERSONNEL DU POSTE DE RESPONSABLE DES AFFAIRES GENERALES DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE DE SAINT MAUR DES FOSSES

Membres composant le Comité Syndical	12	totalisant	100	voix
Délégués composants le Comité Syndical	14	totalisant	100	voix
Membres présents	9			
Délégués présents	9	totalisant	92	voix
Membres/Délégués excusés et représentés	2	totalisant	3	voix
Membres/Délégués absents	3	totalisant	5	voix

Pour	95 voix
Contre	0
Absentions	0
Ne prennent pas part au vote	0

L'an deux mil dix-neuf, le-vingt-un février les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Saint-Maur, sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS Président. Ils avaient été convoqués le 11 février 2019.

DELEGUES PRESENTS

M. BERRIOS, Président du Syndicat, représentant de la ville de Saint-Maur-des-Fossés (15 voix)
Mme MARGUERITE-EVRARD, représentante de la ville de Bonneuil sur Marne (3 voix)
Mme ADOMO, vice-présidente, représentante de la ville de Champigny-sur-Marne (15 voix)
M. MARCHADIER, représentant de la ville de Joinville-le-Pont (4 voix)
M. CUISINIER, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (7 voix)
M. PHILIPPON, représentant de la Communauté d'Agglomération « Paris-Vallée de la Marne » (6 voix)
M. GUETROT, vice-président, représentant de l'Établissement Public Territorial « Paris Est-Marne et Bois » (11 voix)
M. PASTERNAK, représentant de l'Établissement Public Territorial « Paris Est Marne et Bois » (11 voix)
M. HELIN, vice-président, représentant de l'Établissement Public Territorial « Grand Paris Sud Est Avenir » (20 voix)

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. FLESSELLES, représentant de la ville de Gournay-sur-Marne qui a donné pouvoir à M. HELIN (1 voix)
Mme MANCA, représentante de Ports de Paris, agence Seine Amont, qui a donné pouvoir à M. BERRIOS (2 voix)

MEMBRES ABSENTS

Bry-sur-Marne (3 voix)
Villiers-sur-Marne (1 voix)
Chambre de métiers 94 (1 voix)

M. le Président du Syndicat serait obligé envers M. le Préfet de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS

Mme BEYELER, chargée de mission auprès du Président
M. DEBARRE, ingénieur et animateur SAGE Marne Confluence
Mme HALBOUT, responsable des affaires générales

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme ADOMO, vice-présidente, représentante de la ville de Champigny-sur-Marne, est désignée pour remplir cette fonction, procède à l'appel nominal.

DESIGNATION DE L'AUXILIAIRE AU SECRETAIRE DE SEANCE

Mme BEYELER, est désignée comme auxiliaire au secrétaire de séance, fonction qu'elle accepte.

N°2019-02-5 : APPROBATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DU SYNDICAT MARNE VIVE AUX FRAIS DE PERSONNEL DU POSTE DE RESPONSABLE DES AFFAIRES GENERALES DANS LE CADRE DE LA MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE DE SAINT MAUR DES FOSSES

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Marne Vive approuvés par l'arrêté préfectoral n°2018-2277 du 2 juillet 2018 ;

Vu la loi n°83-634 du 23 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 61-1 autorisant la mise à disposition de fonctionnaires auprès d'organismes contribuant à la mise en œuvre d'une politique des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu la convention de mise à disposition d'agents conclue entre la ville de Saint Maur des Fossés et le syndicat mixte Marne Vive approuvée par le Conseil Municipal de la Ville de Saint Maur des Fossés du 24 mai 2018 ;

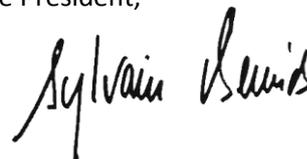
Sur proposition de Monsieur le Président ;

Après examen et délibéré :

- **Approuver** le versement par le Syndicat Marne Vive d'une participation financière fixée à 20% du montant du traitement et des charges du poste de responsable des affaires générales au budget principal de la ville de Saint Maur des Fossés.
- **Dit** que les crédits correspondants à cette décision seront ouverts au budget de l'exercice 2019.
- **Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 21 février 2019, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Le Président,



Sylvain BERRIOS

Certifié exécutoire par le M. le Président compte tenu de l'envoi en Préfecture le 26 mars 2019 et de la publication le 2 avril 2019

Le Président,

Sylvain BERRIOS